
La Congrégation du Saint Sacrement à Mexico

Le R. P. Estevenon, supérieur de la Congrégation du Très-Saint-Sacrement, établie à Montréal en 1890, est parti ces jours-ci avec un autre religieux de son ordre, à destination de Mexico, capitale du Mexique. Le Rév. Père entreprend ce long voyage, à la demande de son supérieur général ; voici dans quel but. Il y a quelques années un religieux bénédictin, apôtre très zélé du culte eucharistique, commença l'érection d'une église en l'honneur du Très-Saint-Sacrement. Le temple, d'une richesse tout-à-fait extraordinaire, si nous en jugeons par les quelques détails que l'on nous a donnés, est aujourd'hui complètement achevé. Mais le religieux bénédictin est mort. Son neveu, l'évêque de Campêche, croyons-nous, est devenu propriétaire de l'église et, se conformant au désir du moine défunt, qui avait été mis en relation par un ami d'Europe avec les Pères du Très-Saint-Sacrement, il a prié ceux-ci de bien vouloir accepter le magnifique édifice à charge d'y rendre nuit et jour un culte perpétuel d'adoration à Notre-Seigneur résidant dans la Sainte Eucharistie. Voyant en tout cela une disposition particulière de la divine Providence, les Pères du Saint-Sacrement ont pris cette offre en sérieuse considération, et le Père Estevenon a été requis de se rendre à Mexico comme délégué spécial du supérieur général de la communauté.

Les exemptions de taxes

Nous avons déjà dit que la nouvelle charte de Montréal, actuellement sur le métier, supprime, en partie du moins, les exemptions de taxes dont certaines propriétés ont joui jusqu'à présent.

L'archevêque de Montréal, pour d'excellentes raisons, est naturellement opposé à ces amendements, et s'est présenté lui-même devant la Commission de la charte pour défendre les intérêts en jeu.

Après avoir rappelé la loi actuellement en vigueur, Mgr Bruchési a soumis les considérations suivantes, dont on ne peut raisonnablement ne pas tenir compte : " Messieurs, voilà les privilèges incontestés jusqu'ici de nos églises, de nos écoles, de nos